



NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2018

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2018 a été voté le 22 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Contexte économique et politique

Au niveau national, l'Etat poursuit ses objectifs de réduction des dépenses publiques et des taux des prélèvements obligatoires afin de d'abaisser le déficit public et la dette.

Dans un contexte d'incertitude quant au maintien des concours et compensations de l'Etat aux collectivités et conformément aux objectifs de l'Etat, la construction du budget s'est faite à taux d'imposition constants et en prévoyant de ne pas emprunter.

Evolution de la population

1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Evolution en nombre / 3 ans	Evolution en pourcentage / 3 ans
2162	2198	2243	+ 81	+ 3.7 %

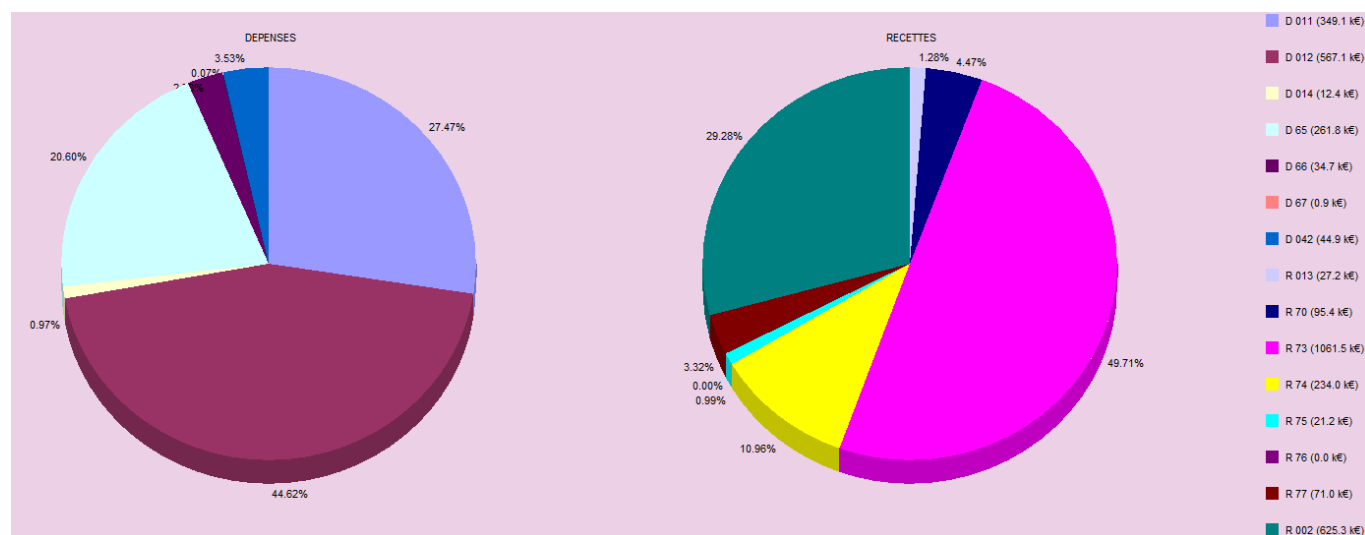
Source INSEE populations légales en vigueur

Le compte administratif 2017

La section de fonctionnement

Cette section retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune. Beaucoup reviennent chaque année.

Dépenses de fonctionnement			recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	réalisé	Chapitre	Désignation	réalisé
011	Charges à caractère général	349 149.41	013	Atténuations de charges	27 244.81
012	Charges de personnel et frais assimilés	567 148.47	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	95 375.83
014	Atténuations de produits	12 364.00	73	Impôts et taxes	1 061 536.67
65	Autres charges de gestion courante	261 788.95	74	Dotations, subventions et participations	233 986.06
66	Charges financières	34 749.83	75	Autres produits de gestion courante	21 167.33
67	Charges exceptionnelles	899.77	76	Produits financiers	6.78
022	Dépenses imprévues	0.00	77	Produits exceptionnels	71 000.52
023	Virement à la section d'investissement	0.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	625 330.68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 906.48		TOTAL RECETTES	2 135 648.68
	TOTAL DEPENSES	1 271 006.91			



La section d'investissement

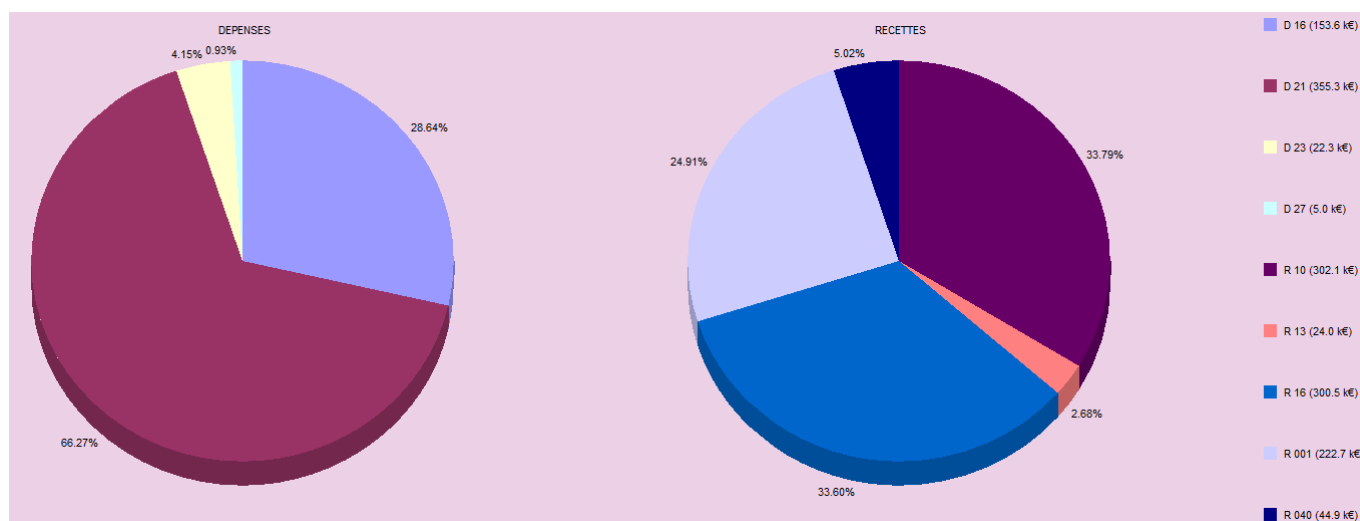
Cette section concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

En dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux

En recettes, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement (ex. : subventions d'investissement, emprunts, taxe aménagement ...).

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	réalisé	Chapitre	Désignation	réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	153 561.60	10	Dotations, fonds divers et réserves	302 101.26
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions d'investissement reçues	23 969.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	16	Emprunts et dettes assimilés	300 450.00
21	Immobilisations corporelles	355 326.22	001	Excédent d'investissement reporté	222 694.50
23	Immobilisations en cours	22 264.35	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
27	Autres immobilisations financières	5 000.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 906.48
020	Dépenses imprévues	0.00		TOTAL RECETTES	894 121.24
	TOTAL DEPENSES	536 152.17			



Analyse financière : la capacité d'autofinancement (CAF)

CAF brute = Recettes Réelles Fonctionnement - Dépenses Réelles Fonctionnement

CAF nette = CAF brute – annuité en capital

Recettes réelles de fonctionnement :

Toutes les recettes sauf *les résultats antérieurs, opérations d'ordres, recettes exceptionnelles*

Dépenses réelles de fonctionnement :

Toutes les dépenses sauf *les résultats antérieurs, opérations d'ordres, dépenses exceptionnelles*

La CAF brute doit couvrir à minima le capital des emprunts,

La CAF nette détermine le financement disponible pour investir (issu des recettes de fonctionnement).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles Fonctionnement	946 388	907 281	1 426 523	1 385 121	1 394 225	1 510 318
Dépenses réelles Fonctionnement	674 767	622 731	1 045 211	1 172 468	1 186 169	1 271 007
EPARGNE BRUTE	271 621	284 550	381 312	212 653	208 056	239 311
% /recettes	28.70%	31.36%	26.73%	15.35%	14.92%	15.85%
Capital de la dette	102 625	163 215	158 613	147 604	112 997	119 431
EPARGNE NETTE (autofinancement)	168 996	121 335	222 699	65 049	95 059	119 880
% /recettes	17.86%	13.37%	15.61%	4.70%	6.82%	7.94%
Amortissement	31 012	24 607	32 513	35 357	48 727	63 000
disponible Investissement	137 984	96 728	190 186	29 692	46 331	56 880

La capacité d'autofinancement tend à diminuer. Le transfert de compétences lié à la fusion avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol en 2014, a induit des charges dynamiques supplémentaires (notamment pour les dépenses des écoles) alors que l'attribution de compensation établie en 2014 reste fixe.

Le budget primitif 2018

Le budget principal est équilibré en section fonctionnement à 1 966 941.77 € et en section investissement à 1 132 133.77 €.

Le résultat du fonctionnement est de 864 641.77 €, cependant cet excédent résulte d'un cumul d'épargne des années antérieures. Il permet de continuer à investir et il comprend une réserve de 160 000 € pour l'enfouissement des lignes téléphoniques (en fonctionnement) qui devrait être soldée en 2018.

Il est reporté en section fonctionnement pour un montant de 664 641.77 €

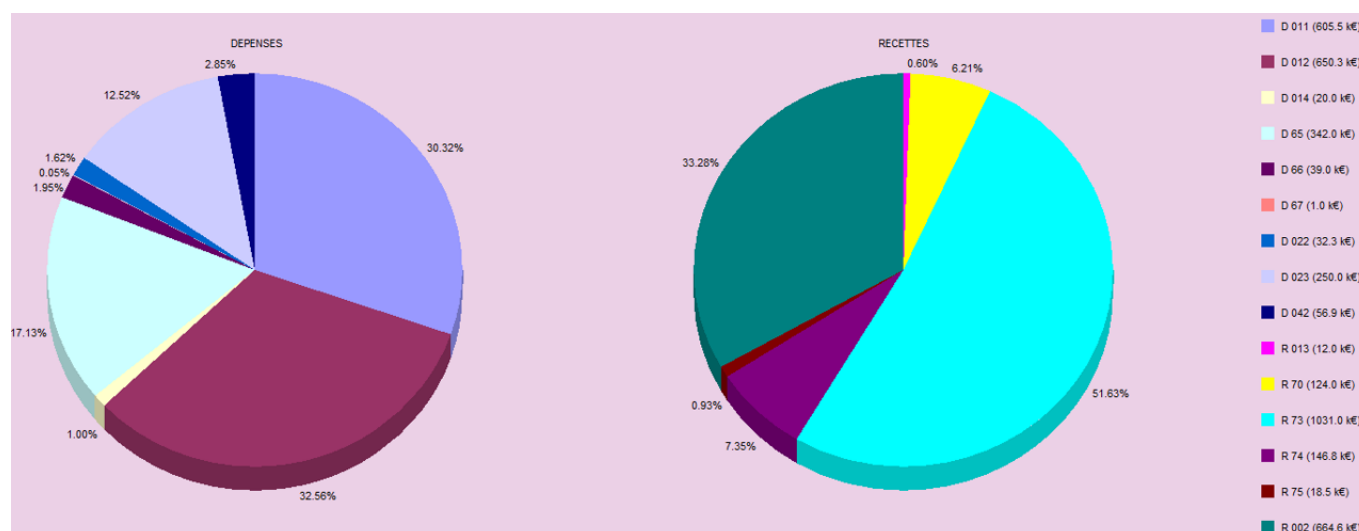
et capitalisé en section d'investissement pour un montant de 200 000 €.

Ceci pour permettre d'autofinancer des projets d'investissements.

La section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	605 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	650 300.00
014	Atténuations de produits	20 000.00
65	Autres charges de gestion courante	342 000.00
66	Charges financières	39 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	32 284.71
023	Virement à la section d'investissement	250 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 857.06
	TOTAL DEPENSES	1 996 941.77

Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	12 000.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	124 000.00
73	Impôts et taxes	1 031 000.00
74	Dotations, subventions et participations	146 800.00
75	Autres produits de gestion courante	18 500.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	664 641.77
	TOTAL RECETTES	1 996 941.77



Le total de la section de fonctionnement du budget 2018 est sensiblement le même que celui de 2017 qui s'élevait à 1 966 240 €

Les dépenses

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, cantine, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.. Les charges à caractère général sont stables.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel

Les charges de Personnel sont en légère augmentation de 3.85 %.

Augmentation des cotisations retraite et le versement transport dont notre collectivité est recevable à compter de 2018.

salaires	cotisations	autres charges
410 000.00 €	183 800.00 €	56 500.00 €

Les frais de personnel sont calculés en tenant compte des possibles remplacements d'agents.

Les autres charges sont constituées de la rémunération de l'animateur sportif pour l'école élémentaire, L'assurance des risques statutaires (maladie, accident du travail, invalidité, décès), la médecine du travail.

Le personnel communal est composé de 17 agents (14 en équivalent temps plein) auquel s'ajoute des agents de remplacement notamment en cas de maladie.

3 agents en administratif, 4 agents au service technique, 1 agent à la bibliothèque, 2 ATSEM à l'école maternelle, 7 agents technique gèrent notamment les cantines et l'entretien des bâtiments publics (Ecoles, Maison Communale, salle de Châteaurouge...)

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les atténuations des produits correspondent aux fonds de péréquation verser à l'Etat.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus et leur formation ;
- les contributions aux organismes de regroupement, notamment la Fourrière animalière
- les subventions de fonctionnement aux associations, à la MJC, les TAP'S
- la participation au CCAS

En augmentation du fait des frais à rembourser à la Communauté de Communes Rhône-Crussol suite au transfert de compétence PLU.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Cette somme constitue une source de financement pour la section d'investissement.

Les recettes

Chapitre 013 : Atténuations des charges

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par

- Les paiements effectués par les familles du service cantine
- Les locations de salles
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Il concerne pour l'essentiel :

- Les taxes foncières et taxe d'habitation
- L'attribution de compensation suite à la fusion avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol
- La taxe additionnelle aux droits de mutation reversée par le Département (montant connu en fin d'année)

Concernant la **fiscalité locale** :

Les taux d'imposition de la commune ne sont pas augmentés.

Le coefficient de revalorisation annuelle est de 1.012.

Ce coefficient est établi par les services fiscaux à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe Habitation	10.02%	10.02%
Taxe Foncier Bâti	15.30%	15.30%
Taxe Foncier Non Bâti	74.15%	74.15%

Chapitre 74 : Dotations et participations

Il s'agit principalement des dotations de l'Etat.

- La dotation globale de fonctionnement
- La dotation nationale de péréquation et de solidarité
- La dotation de Solidarité Rurale

Ainsi que des compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

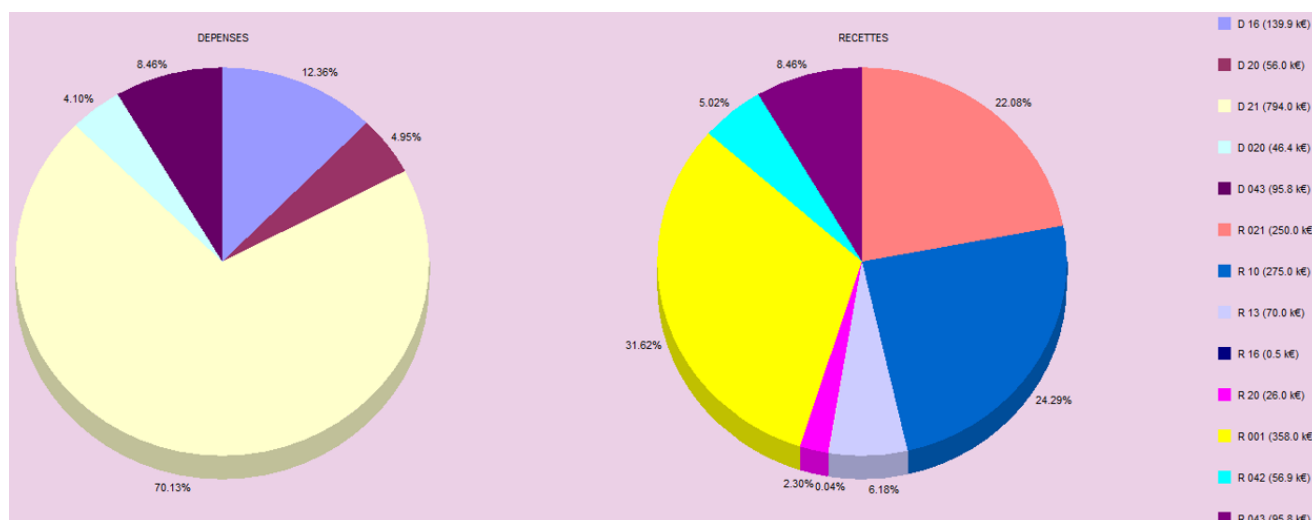
L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations des immeubles.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	139 910.36
20	Immobilisations incorporelles	56 000.00
21	Immobilisations corporelles	794 000.00
020	Dépenses imprévues	46 415.77
041	Opérations patrimoniales	95 807.62
	TOTAL DEPENSES	1 132 133.75

Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	275 000.00
13	Subventions d'investissement reçues	70 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	500.00
20	Immobilisations incorporelles	26 000.00
001	Excédent d'investissement reporté	357 969.07
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 857.06
041	Opérations patrimoniales	95 807.62
	TOTAL RECETTES	1 132 133.75



Le total de la section d'investissement du budget 2018 s'équilibre à 1 132 133.75 € en légère baisse par rapport à celui de 2017 qui s'élevait à 1 237 984 €.

Les dépenses

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts

La dette est constituée uniquement d'emprunts à taux fixe. En nette baisse par rapport au budget 2016 suite à des emprunts soldés. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 1 048 838 €. Le capital à rembourser de l'année s'élève à 119 431.16 €.



Année	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant	ratio 1	ratio 2
2014	163 214.88	50 040.38	213 255.26	1 202 638.05	13.86%	55.11%
2015	158 612.64	43 905.12	202 517.76	1 189 423.15	14.95%	72.86%
2016	147 603.68	39 549.09	187 152.77	1 030 810.51	14.62%	74.42%
2017	134 368.15	34 449.83	168 817.98	1 183 206.85	13.42%	63.35%
2018	119 431.16	30 305.51	149 736.67	1 048 838.70	11.18%	69.44%
2019	109 811.34	29 366.05	139 177.39	929 407.56		
2020	112 760.25	25 828.81	138 589.06	819 596.22		
2021	115 819.04	22 181.64	138 000.68	706 835.97		
2022	102 325.67	18 420.05	120 745.72	591 016.93		
2023	105 618.00	15 127.68	120 745.68	488 691.26		
2024	83 617.88	11 711.36	95 329.24	383 073.26		
2025	70 037.13	9 075.92	79 113.05	299 455.38		
2026	59 460.02	6 615.88	66 075.90	229 418.24		
2027	61 588.47	4 487.35	66 075.82	169 958.21		
2028	44 952.01	2 267.30	47 219.31	108 369.73		
2029	20 860.58	843.46	21 704.04	63 417.74		
2030	21 138.03	566.01	21 704.04	42 557.16		
2031	21 419.13	284.87	21 704.00	21 419.13		

1 - Ratio de solvabilité :
annuité/Recettes Réelles Fonctionnement
Seuil d'alerte 19%

2 - Ratio d'endettement :
Capital restant dû / Recettes Réelles Fonct.
Moyenne de strate : 80 %

Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles

Il s'agit des frais relatifs à la révision du PLU qui apparaissent en dépenses (Restes à réaliser de 2017) et en recettes car ils en ont été comptabilisés en section fonctionnement car il s'agit d'un remboursement suite au transfert de compétence du PLU à la Communauté de Communes Rhône-Crussol

Chapitre 21 : Immobilisation corporelles

Ce chapitre regroupe :

- Les acquisitions de terrains nus ou de bâtiments
- Les réfections de bâtiments
- Les matériels, mobiliers et installations

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Il s'agit d'opérations d'ordre : constatation de la dette sur la participation aux travaux d'électrification et transfert du compte d'acompte au compte d'immobilisation.

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2018 :

- Acquisition du site des thermes
- Rénovation du bâtiment Maison Communale
- Changement de la chaudière des bâtiments de l'école élémentaire
- Travaux à l'école maternelle
- Equipements du cimetière
- Achat véhicule et matériel de désherbage alternatif
- Eclairage public aux quartiers Châteaurouge et Mars

Les recettes.

Chapitre 10 : Fonds divers-Réserve

Il regroupe le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Un montant de 200 000 € a été affecté à l'investissement, grâce à l'épargne des dernières années.

Chapitre 13 : Subventions

Il s'agit des subventions pour l'éclairage public, les travaux des écoles, la vidéoprotection.

Le montant définitif n'est pas connu, elles ont été évaluées au minimum.

Chapitre 16 : Emprunts - dépôt et cautionnement

Il s'agit d'un montant de caution sur location de logement. Il n'y a pas d'emprunt prévu cette année.

Chapitre 021 : Virement de la section fonctionnement

Opération d'équilibre. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement.

Chapitre 42 : Amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Les amortissements sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les principaux ratios du Budget

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	753,49	724,00
2	Produits des impositions directes/population	258,58	400,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	593,98	898,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	197,81	258,00
5	Encours de dette/population	467,60	732,00
6	DGF/population	58,84	173,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,3922	0,4900
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,3493	0,8920
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3330	0,2870
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,7872	0,8100